

LETTRE DU DÉBAT N°1

DÉBAT PUBLIC ROUTE DES GÉRANIUMS

Février - Mai 2018

SUR QUOI DÉBAT-ON ?

Le projet de route des Géraniums consiste en la réalisation d'une nouvelle route qui relierait Saint-Pierre à Bourg-Murat. Plusieurs fuseaux sont présentés au public.

Qui organise le débat ?

Maître d'ouvrage du projet de route des Géraniums, la Région Réunion en a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) le 17 mai 2017. Constatant l'importance des enjeux socio-économiques et des impacts environnementaux liés au projet, celle-ci a décidé qu'un débat public devait être organisé; il portera sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses caractéristiques principales.

La Commission particulière du débat public (CPDP) sur la route des Géraniums est chargée d'animer le débat et de veiller à ce que chaque participant en respecte les principes (voir encadré).

Ses membres sont nommés par la CNDP et s'appuient sur un secrétaire général.



De gauche à droite : Daniel Guérin, Laurent Pavard (Président), Renée Aupetit, Benoit Morel (secrétaire général), Dominique de Lauzières, Bernard Vitry, Lana Gonthier (assistante et chargée de communication).



OUVRIR LE DIALOGUE POUR CRÉER LA CONFIANCE

LUNDI 26 FÉVRIER A EU LIEU LA SÉANCE D'OUVERTURE DU DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE ROUTE DES GÉRANIUMS

Le débat public a pour objectif d'informer et de consulter le public suffisamment tôt dans la vie d'un projet pour qu'il soit encore possible de le remettre en question, dans ses modalités mais aussi dans son principe. Au long d'une dizaine de séances publiques qui se dérouleront de février à début mai, mais aussi lors de rencontres de terrain, sur le site internet du débat ou les réseaux sociaux, le public est invité à s'exprimer sur le projet qui lui est présenté, le questionner, le critiquer ou le soutenir.

Tous les sujets se rapportant au projet peuvent être évoqués : les effets attendus sur les conditions de circulation, sa cohérence avec les stratégies de mobilité développées par les autorités compétentes, et en particulier le développement des transports en commun, les conséquences d'un tel projet sur l'environnement, ses effets sur l'économie, ses impacts sur les exploitations agricoles et le voisinage, etc. Nous souhaitons la plus large participation possible. Elle est nécessaire pour que chacun se sente complètement informé à l'issue de ces trois mois de débat. Elle est aussi nécessaire pour que la Région Réunion, promoteur du projet, ait une vision claire de sa perception par le public. C'est grâce à un dialogue constant, en toute objectivité et transparence, que pourra se construire la confiance entre le public, les élus et le maître d'ouvrage pour le choix de la meilleure solution pour un aménagement équilibré et durable du territoire réunionnais.

C'est la mission de la commission organisatrice d'en assurer les conditions. Ses cinq membres, assistés de leurs deux collaborateurs, seront totalement mobilisés dans les prochains mois dans ce but.

La parole est à vous : faites-vous entendre, et venez nombreux aux rencontres qui vous sont proposées.

Laurent Pavard,
président de la Commission particulière
du débat public [Route des géraniums](#)

POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC?

Une démarche qui s'impose aux grands projets d'aménagement

Dès lors que l'ampleur d'un projet d'aménagement ou ses impacts dépassent certains seuils réglementaires, son maître d'ouvrage est tenu de saisir la Commission nationale du débat public. Créée par la loi Barnier de 1995, puis renforcée par la loi sur la démocratie de proximité de 2002 et l'ordonnance du 3 août 2016, la CNDP est une autorité administrative indépendante. Sa mission est de veiller à la participation du public aux décisions qui le concernent en matière d'environnement.

Le débat public se tient très tôt dans la vie d'un projet, à un moment où la décision de le réaliser ou non est encore ouverte. Pendant deux mois, l'opportunité du projet de route des Géraniums sera ainsi examinée, au même titre que ses objectifs et ses caractéristiques principales.

Les principes du débat public

TRANSPARENCE : toute l'information disponible sur le sujet mis en débat est publique. La CPDP veille à sa clarté et à son accessibilité.

ÉQUIVALENCE : toutes les personnes concernées par le projet peuvent s'exprimer, quel que soit leur statut. Le débat public donne au citoyen un accès à la parole et à l'écoute égal à celui d'élus, de représentants associatifs ou d'experts.

ARGUMENTATION : les opinions exprimées dans un débat public doivent être argumentées. Le débat n'a pas pour vocation de compter « les pour ou les contre », mais de favoriser une discussion raisonnée capable d'éclairer le maître d'ouvrage avant sa décision.

DEUX AUTRES PRINCIPES S'APPLIQUENT À LA COMMISSION : celle-ci est indépendante du maître d'ouvrage et de toute autre partie au débat, ses membres étant nommés et indemnisés par la Commission nationale; elle est neutre et ne donne pas d'avis sur le projet.

Le débat public doit porter sur l'opportunité du projet, sur ses objectifs et sur ses caractéristiques principales.

Le débat devra donc répondre aux questions suivantes :

- quels sont les enjeux et les besoins en déplacement du bassin sud de l'île?
- le projet permet-il d'y répondre et à quelles conditions?
- y a-t-il d'autre(s) solution(s)?

Contributions et cahiers d'acteurs

Toute personne peut envoyer une contribution écrite ou poser une question, qui sera mise en ligne sur le site du débat. Certains acteurs souhaitent contribuer de manière plus officielle et structurée au débat, au moyen d'un cahier d'acteur. Ces cahiers d'acteurs abordent l'ensemble des aspects du projet mis en débat : opportunité, objectifs et principales caractéristiques. S'ils sont retenus par la CPDP, pour leur intérêt et leur enrichissement du débat, ils sont mis en page sous une forme standardisée et imprimés par la CPDP, puis diffusés au cours du débat, en réunion, sur internet ou par abonnement.

Contributions et cahiers d'acteurs sont publiés sur le site internet du débat.

Et après?

Les échanges tenus pendant ces deux mois serviront à éclairer le maître d'ouvrage sur la décision qu'il prendra à la suite du débat : poursuite, modification ou abandon du projet.

À la fin du débat, la CPDP rédige un **compte rendu** qui restitue l'ensemble des opinions exprimées pendant le débat. La Commission nationale en tire un bilan, au plus tard deux mois après la fin du débat.

Le maître d'ouvrage dispose ensuite de **trois mois** pour signifier publiquement sa décision.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet « Route des Géraniums » est porté par la Région Réunion et présenté dans son dossier de la manière suivante :

Le projet consiste à aménager une liaison routière entre le col de Bellevue et Saint-Pierre, pour fluidifier la circulation routière dans le sud de l'île, en particulier au niveau des communes de Saint-Pierre et du Tampon, et améliorer l'accès aux lieux touristiques comme le Volcan.

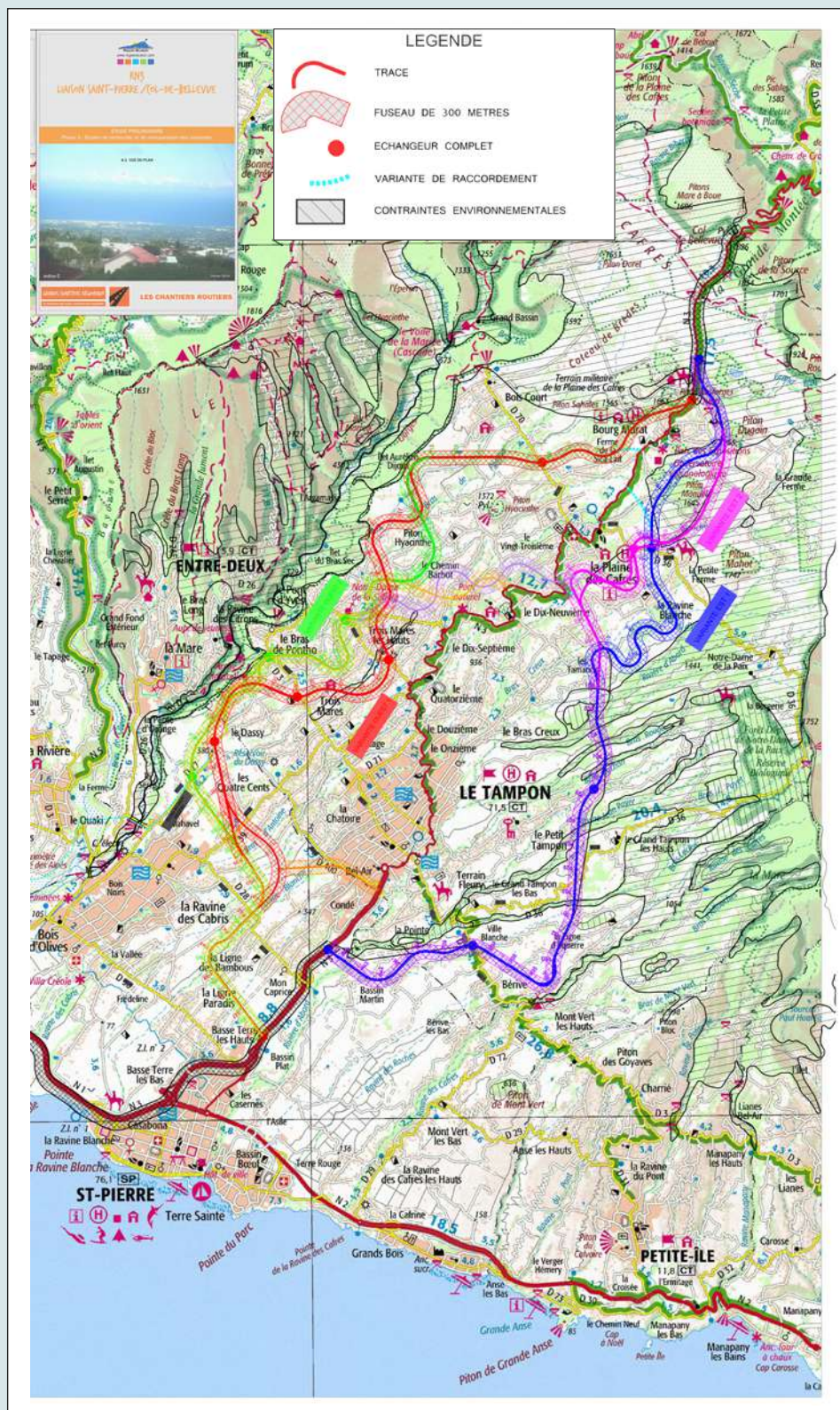
Ce projet de route des Géraniums vise donc à améliorer les problèmes de capacité de la RN3 et les conséquences de la congestion actuelle, tout en permettant sa requalification en voirie urbaine au cœur de l'agglomération du Tampon.

Six variantes sont proposées pour éviter la traversée du Tampon.

Ces variantes se développent soit à l'ouest soit à l'est de ce secteur urbanisé.

Le coût du projet en fonction du tracé retenu varie de 360 millions d'euros (HT) à 583 millions d'euros (HT). Il est intégralement financé par la Région Réunion.

La route des Géraniums permettrait de répondre à l'enjeu de liaison entre les différents pôles générateurs de trafic et d'écouler le trafic d'échange entre Le Tampon et Saint-Pierre grâce aux points de raccordement. Sa réalisation amènerait une meilleure accessibilité du territoire ce qui permettrait la structuration des bassins de vie du sud-ouest de l'île.



L'ENSEMBLE DE CES RÉUNIONS SONT PUBLIQUES ET OUVERTES À TOUS

ALON KOZÉ!

du 26 février au 3 mai

DATE	LIEU	DISPOSITIF
Lundi 26 février (18h)	Le Kerveguen Saint-Pierre	Réunion d'ouverture
Samedi 10 mars (10h)	Théâtre Lucet Langenier Saint-Pierre	Réunion d'information générale
Mardi 13 mars (18h)	Maison du Volcan Le Tampon	Réunion thématique enjeux socio-économiques, agriculture, tourisme
Mercredi 4 avril (18h)	Campus pro Saint-Pierre	Réunion thématique politique des transports et mobilités
Vendredi 6 avril (9h)	CIRAD Saint-Pierre	Réunion thématique environnement (ateliers sur inscription)
Mardi 10 avril (18h)	Université du Tampon	Réunion d'information générale
Samedi 14 avril (10h)	Théâtre Luc Donat Le Tampon	Réunion d'information générale
Mardi 17 avril (18h)	Université du Tampon	Réunion thématique aménagement du territoire urbanisme, paysages
Samedi 21 avril (10h)	Cinéma Moulin à café Ravine des cabris Saint-Pierre	Réunion d'information générale
Jeudi 3 mai (18h)	Maison du Volcan Le Tampon	Réunion de clôture

La commission accueillera
les participants 30 minutes
avant le début de la réunion.

Pendant la durée du débat, la commission
ira à la rencontre du public sur les marchés,
centres commerciaux, et événements du territoire.

Comment s'informer? Comment participer?

@ Sur le site, vous pouvez

- **Télécharger le dossier** du débat et sa synthèse à l'adresse suivante : <https://routedesgeraniums.debatpublic.fr> ou les recevoir gratuitement sur simple demande.
- **Vous inscrire à la lettre du débat et à la newsletter** pour suivre au jour le jour son actualité,
- **Consulter l'ensemble des documents utiles au débat**, les comptes rendus des réunions publiques;
- **Poser vos questions** au maître d'ouvrage ou à la CPDP
- **Donner votre avis et dialoguer** avec le public, les acteurs du débat, le maître d'ouvrage et la commission organisatrice,
- **Consulter les interviews vidéo** et les cahiers d'acteurs
- **Visionner certaines réunions** du débat qui sont filmées
- **Vous abonner à la page Facebook** du débat (<https://www.facebook.com/debatpublic.routedesgeraniums/>)
- **Nous suivre sur la page Twitter** du débat : @Routegeraniums

✉ Par la poste, vous pouvez

- **Demander à recevoir les documents** au format papier ou par voie électronique
- **Vous abonner** à la lettre du débat
- **Poser une question** au maître d'ouvrage ou à la CPDP
- **Envoyer une contribution**

➔ En vous déplaçant, vous pouvez :

- **Nous rendre visite à la Maison du débat** de la CPDP sur rendez-vous au :
253, rue Hubert Delisle - Le Tampon |
02 62 44 98 46
- **Participer aux 10 réunions publiques** organisées de février à mai